



30-19-CA

WENDY VAOUTOUR

APPELLANT

- and -

WORKPLACE HEALTH, SAFETY AND
COMPENSATION COMMISSION

RESPONDENT

Vautour v. Workplace Health, Safety and
Compensation Commission, 2019 NBCA 82

CORAM:

The Honourable Justice Drapeau
The Honourable Justice Baird
The Honourable Justice LaVigne

Appeal from a decision of the Workers'
Compensation Appeals Tribunal:
February 4, 2019

History of case:

Decision under appeal:
Unreported

Preliminary or incidental proceedings:
None

Appeal heard:
October 8, 2019

Judgment rendered:
October 8, 2019

Counsel at hearing:

For the appellant:
George A. McAllister, Q.C.

For the respondent:
James F. LeMesurier, Q.C.

WENDY VAOUTOUR

APPELANTE

- et -

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE LA
SÉCURITÉ ET DE L'INDEMNISATION DES
ACCIDENTS AU TRAVAIL

INTIMÉE

Vautour c. Commission de la santé, de la sécurité
et de l'indemnisation des accidents au travail, 2019
NBCA 82

CORAM :

l'honorable juge Drapeau
l'honorable juge Baird
l'honorable juge LaVigne

Appel d'une décision du Tribunal d'appel des
accidents au travail:
le 4 février 2019

Historique de la cause :

Décision frappée d'appel :
inédite

Procédures préliminaires ou accessoires :
aucune

Appel entendu :
le 8 octobre 2019

Jugement rendu :
le 8 octobre 2019

Avocats à l'audience :

Pour l'appelante :
George A. McAllister, c.r.

Pour l'intimée :
James F. LeMesurier, c.r.

THE COURT

The appeal is dismissed without costs with reasons to follow.

LA COUR

L'appel est rejeté. Les motifs de la décision suivront.

The following is the judgment delivered by

THE COURT

[1] The appeal is dismissed. Reasons for decision will follow.

Version française de la décision rendue par

LA COUR

[1] L'appel est rejeté. Les motifs de la décision suivront.